



## Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 juin 2014

Le conseil s'est réuni le jeudi 19 juin 2014 à 14h30 à l'École française de Rome.

### **Membres du CA présents ou représentés (13)**

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Laurent RÉGNIER) ;
- M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Jean-Claude CASANOVA (pouvoir à M. André VAUCHEZ) ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne (pouvoir à M. Alain TALLON) ;
- M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par Mme Diane BRAMI) ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères (représentée par M. Denis MOURA) ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (pouvoir à M. Stéphane BOURDIN) ;
- Mme Élisabeth NICOUUD, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL (représenté par M. André VAUCHEZ).

### **Assistaient également à la séance**

- M. Jacques DALARUN, Président du conseil scientifique ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

### **Membres absents excusés (1)**

- M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), président du conseil d'administration.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014
2. Informations de la directrice
3. Révision du Plan pluriannuel d'investissement
4. Bilan de la diffusion des publications (2010-2013)
5. Bilan statistique sur le coût de l'hébergement (2012-2013)
6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
10. Questions diverses

\*\*\*

La directrice de l'EFR confirme l'information déjà transmise aux membres du conseil : Jean-Louis Ferrary, ne peut présider la séance pour raisons de santé. Sur proposition de la directrice, François Gasnault est élu à l'unanimité président par intérim.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014

Moyennant la correction d'une coquille signalée par François Gasnault, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Laurent Régnier présente ses excuses pour l'absence de représentation du ministère lors du conseil du 27 mars 2014.

### 2. Informations de la directrice

La directrice fait état d'un courrier de la DGESIP reçu le 9 juin 2014 relative au plafond d'emploi octroyé pour l'École française de Rome. Il est confirmé à 31 emplois temps plein pour la présente année. Ce plafond sera réprécisé chaque année. Catherine Virlovet s'interroge sur les raisons d'une telle confirmation annuelle du plafond d'emplois, qui paraît être une procédure nouvelle (il n'y avait pas eu de courrier de la DGESIP sur ce sujet depuis février 2012)

Laurent Régnier souligne qu'il s'agit d'un renforcement du suivi des établissements. Il fait part à l'assemblée de la nomination récente d'un nouveau sous-directeur au sein de la DGESIP.

La directrice rappelle une difficulté que connaissent toutes les EFE : dans les enquêtes ministérielles, les agents employés sous contrat local sont enregistrés dans les ressources propres alors qu'ils sont inclus dans la dotation.

En ce qui concerne le projet de révision du décret de 2011 proposée par les EFE, la cellule juridique du ministère estime qu'il n'a pas lieu d'être. Les modifications ne concerneront que les dispositions de mise en conformité eu égard à la loi du 22 juillet 2013. Pour répondre à l'exigence de mutualisation ouverte par l'article 18 du décret de février 2011, il sera mis en place un comité des directeurs des EFE par convention entre les cinq établissements. Jean-Louis Ferrary, qui s'exprime à travers la directrice de l'EFR, sollicite une notification écrite de la non-révision du décret. Laurent Régnier garantit qu'une notification écrite sera envoyée aux directeurs des EFE. Par ailleurs, il informe qu'il n'y aura pas de versement du bonus contractuel en 2014.

Alain Tallon se félicite de ce que le décret ne soit pas modifié. Il ne faut pas multiplier les textes car beaucoup de temps est consacré à l'adaptation des pratiques aux textes, au lieu d'instaurer une vraie collaboration.

La directrice donne une dernière information : le renouvellement de Stéphane Bourdin au poste de directeur des études pour la section Antiquité, voté par le conseil scientifique ce même jour.

Ce point de l'ordre du jour est clos par un remerciement de la directrice à tous les membres du conseil d'administration pour le travail accompli durant les trois années de leur mandat.

### 3. Révision du Plan pluriannuel d'investissement

En mars dernier, il avait été fait état d'une communication de l'ambassade à l'EFR sur des travaux à prévoir pour rénover la toiture du Palais Farnèse et sur des hypothèses de répartition des coûts entre ambassade et EFR. Aucune autre information n'a été donnée depuis. Une réunion est prévue à ce sujet le 2 juillet 2014.

Jean Louis Pesenti fait part de deux grands chantiers de travaux en cours. Le premier concerne la consommation en énergie du bâtiment de la place Navone, jugée trop élevée. Une étude est actuellement menée pour améliorer le système de chauffage/refroidissement qui a été installé lors des travaux effectués entre 2006 et 2009, et pour réduire la consommation d'électricité. Aussi, sera-t-il procédé à des travaux pour utiliser plus de gaz et moins d'électricité, plus coûteuse.

Le second concerne le changement complet de l'éclairage au Palais Farnèse (passage au LED), afin d'économiser tant sur la consommation d'électricité que sur le matériel électrique (ampoules).

### 4. Bilan de la diffusion des publications (2010-2013)

Une ancienne responsable de collection des éditions Gallimard, Mme Elisabeth de Farcy, a effectué un audit des pratiques éditoriales de l'EFR et a indiqué dans ses conclusions que des économies importantes pourraient être faites. La directrice précise que plus d'informations seront données pour le conseil de novembre, l'état des lieux ayant à peine été achevé.

Jean Louis Pesenti prend la parole pour faire part à l'assemblée de la réalisation la semaine précédente de l'inventaire global des livres en stock à l'EFR. Cet inventaire fait ressortir des erreurs de décompte dans le stock et entre les stocks de l'EFR et les stocks de la typographie. Il indique qu'il vient d'entreprendre la vérification de tous les mouvements entre l'EFR et la typographie. Un point sur les stocks sera donc fait pour le conseil de novembre.

En ce qui concerne la diffusion des *Mélanges*, Alain Tallon demande pourquoi moins d'échanges sont faits pour les *MEFRIM*. La directrice explique que la revue est moins demandée en échange parce qu'elle est moins connue du monde académique que les *MEFRA* et les *MEFRM*. Si les *Mélanges* sont désormais publiés sur Revues.org, c'est en bonne partie afin de faire connaître précisément les *MEFRIM* à un plus large public. L'année 2013 a été l'année de passage au numérique, il reste à réaliser les exemplaires papiers nécessaires aux échanges et aux abonnements. Annie Coisy, responsable de la bibliothèque, fait actuellement le point sur les échanges : budgétairement parlant, les échanges entre les publications de l'EFR et les publications reçues par la bibliothèque sont équilibrés, si l'on ne tient pas compte des frais de port, élevés. Une révision des échanges est en cours, de manière à ne conserver que les plus utiles et à vérifier s'il n'existe pas de version en ligne rendant le même service. Le service des publications s'informeront sur les offres d'expédition de prix inférieur à ceux de la poste italienne et considèrera l'expédition des échanges comme une priorité dans le tirage papier des ouvrages.

Richard Figuiet précise que, pour les ouvrages, la diffusion-type peut se diviser en deux temps : les deux premières années constituent la période active avec plus de 80% des mouvements (ventes, hommages, échanges). À partir de la troisième année, les ventes deviennent marginales. En moyenne sur 4 ans (période 2010-2014), sur un tirage à 500 exemplaires en 2010, on décompte 160 ventes ; 150 hommages, 30 échanges et 160 livres en stock. En réalité, cet état des lieux reflète une situation ancienne. En 2013, un équilibre a été rétabli entre les gratuits (hommages/échanges) et les ventes, en diminuant les gratuits, en renforçant la vente directe, en réduisant les tirages (moyenne actuelle de 300) afin de réduire les stocks.

Entre 2011 et 2013, on assiste à une augmentation de la vente directe, à travers les ventes *in situ* à Navone, celles sur le site des publications, celles par l'intermédiaire d'Amazon. Cette progression des ventes directes vient compenser en partie l'affaiblissement des ventes à travers les dépositaires. À noter également en 2014, une progression des ventes on line Casalini, à travers la plateforme Torrossa, soit dans sa forme de bouquets proposés aux institutionnels, soit dans la vente de fichiers aux particuliers. Quant au système

Freemium de la plateforme OpenEditions books, il est effectif depuis trop peu de temps (début 2014) pour que nous puissions encore en tirer un bilan.

André Vauchez souligne le prix de vente élevé des livres. La directrice fait remarquer que le prix moyen des livres de l'EFR a sensiblement diminué au cours de la dernière année. Jean Louis Pesenti précise que la mise en page se fait désormais soit en interne, grâce à une ressource affectée à temps partiel, soit en direct par des prestataires, moins coûteux que la typographie. Par ailleurs, le passage au numérique devrait encore faire baisser les coûts.

Pour baisser durablement les coûts, il faut prévoir un tirage papier limité (adapter l'impression aux échanges et à la demande) et réduire les coûts de production (composition et impression). Enfin, les livres non vendus depuis plusieurs années devraient être pilonnés. En effet, la climatisation dans les caves, pour conserver les stocks en bon état, a aussi un coût.

Denis Moura propose de mettre en vente des parties fractionnées d'un livre. Richard Figuière explique que le site des publications de l'EFR n'offre pas encore de ventes numériques (e-PUB/PDF) à la découpe, service qui est, en revanche, assuré par Casalini/Torrossa. Mais quand les publications maîtriseront la TEI-XML (chaîne d'édition intégrée), elles pourront penser à mettre en place cette offre. Plus généralement, il insiste sur le fait que certains livres produits par l'EFR sont complexes, en particulier ceux d'archéologie. Il faut conserver le papier sans négliger l'importance du numérique.

Denis Moura propose l'achat en ligne de fichiers numériques directement sur le site de l'EFR. Le responsable des publications précise sur ce point que c'est le portail OpenEdition books qui est consacré à la vente de ce type de fichiers.

La directrice conclut sur le fait que les ouvrages en archéologie sont illustrés, et posent en cela des problèmes de droit par rapport aux images. Sur l'aspect numérisé des volumes, c'est un enjeu qui nécessite des moyens humains et des formations, afin que l'institution s'adapte aux nouvelles tendances. Les affirmations de la directrice de l'EFR sont corroborées par la directrice du Centre Jean Bérard : la bibliothécaire, à Naples, travaille avec une unité à Rouen. Il se pose un vrai problème pour adapter un livre sur l'archéologie (images, cartes...) en une version numérique.

Le président du conseil scientifique souligne que les publications posent depuis plusieurs années des problèmes financiers à l'EFR, reflet des difficultés économiques que traverse l'édition en SHS dans son ensemble. L'EFR doit-elle changer son orientation en matière éditoriale ? Ces livres sont nécessaires pour la carrière des chercheurs, des membres. La directrice répond qu'il faut dégager des moyens pour présenter en outre des livres plus accessibles. Le responsable des publications complète le propos en expliquant que la situation des sciences humaines en librairie est désastreuse, il faut tendre à publier de « vrais » livres plutôt que des compilations de publications individuelles, dans le cadre d'un colloque par exemple.

## **5. Bilan statistique sur le coût de l'hébergement (2012-2013)**

Le bâtiment de place Navone compte 36 chambres : 27 simples, 9 doubles dont 4 dotées d'une cuisine. Sur une année civile, le bâtiment est fermé une semaine durant les fêtes de fin d'année et deux semaines durant le mois d'août. Le taux d'occupation est d'environ 60% (contre 80% en moyenne dans les hôtels parisiens). Les boursiers représentent 50% du taux d'occupation et 20% des recettes. La catégorie C4 (celle qui a un prix à la nuitée le plus élevé, soit 60 euros) représente 15% du taux d'occupation et 40% des recettes.

Les recettes se sont montées, en 2011 à 187 983 euros, 231 980 euros en 2012 et 222 780 euros en 2013. Les dépenses se répartissent comme suit : personnel 155 624 euros, amortissement 126 200 euros, fonctionnement 199 267 euros. Parmi les frais de fonctionnement, le nettoyage constitue la part la plus importante. Un appel d'offres a été réalisé en avril 2014 : le prestataire qui opérait depuis 2009 a été renouvelé dans sa mission de nettoyage et a baissé le coût annuel du service.

Quels projets pour l'avenir : affiner les catégories tarifaires (créer une catégorie à 30/35 euros), qui correspondrait à un tarif intermédiaire entre 20 euros (jeune chercheur) et 60 euros (personnalité extérieure) ?

Denis Moura propose de passer de 60 euros à 70 euros pour les personnalités extérieures, le bâtiment étant extrêmement bien situé dans la ville, sur une place de prestige.

Sur l'occupation des chambres, il pourrait être introduit une pénalité d'annulation. Par ailleurs, il est nécessaire d'optimiser les prévisions d'occupation interne (boursiers...), le but ultime étant de couvrir les frais de fonctionnement et ceux d'amortissement.

Alain Tallon félicite la direction de l'EFR pour le travail accompli au niveau de la structure d'hébergement et pour le résumé qui en a été fait. Dans l'affinage des catégories tarifaires, il serait opportun de faire le départ entre chercheurs, entre ceux qui viennent par leurs propres moyens et ceux qui disposent d'un financement sur programme de recherche.

La directrice précise qu'il n'est pas procédé à un contingentement de chambres au tarif de 60 euros, la structure d'hébergement étant prévue prioritairement pour héberger les boursiers et les chercheurs qui travaillent autour des projets de l'EFR.

François Gasnault demande s'il est arrivé que la structure ait été complète et donc si des personnes invitées ont dû être hébergées à l'hôtel par manque de disponibilités. La directrice répond par l'affirmative : ce sera le cas au mois d'octobre 2014, par exemple, où de nombreuses manifestations scientifiques sont prévues.

Jean Louis Pesenti appuie les propos de la directrice en insistant sur le fait que les personnalités extérieures ne sont pas prioritaires dans le choix d'attribution des chambres.

## **6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les accords et conventions sont adoptés à l'unanimité. La directrice de l'EFR rappelle à l'assemblée le projet de location de la galerie du rez-de-chaussée du bâtiment de la place Navone au bar attenant, le contrat de location étant encore en cours de finalisation. Cette rentrée d'argent pourrait permettre de couvrir les frais liés à la gestion de la structure d'hébergement.

François Gasnault fait part de son espoir de proposition concrète sur ce sujet lors de la présentation du prochain budget.

## **7. Questions diverses**

La date des prochains conseils est fixée au mercredi 26 novembre 2014 (*ndlr : la date a dû par la suite être déplacée au 2 décembre, en raison du chevauchement avec les conseils des autres EFE*).